



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9400^e séance

Lundi 21 août 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. França Danese
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
Équateur	M. Pérez Loose
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M ^{me} Jaraud-Darnault
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Nyarku
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Fernandes
Suisse	M ^{me} Chanda
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : Je présente un exposé au Conseil aujourd'hui alors que les tendances inquiétantes que nous avons observées ces derniers mois se poursuivent dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé.

Des Palestiniens et des Israéliens sont tués et blessés dans des violences quasi quotidiennes, y compris quelques heures avant cette séance d'information, lorsqu'un Israélien a été tué dans une nouvelle fusillade mortelle en Cisjordanie. Cette violence est alimentée et exacerbée par un sentiment croissant de désespoir face à l'avenir. Si les parties ont pris certaines mesures pour stabiliser la situation sur le terrain, les mesures unilatérales, notamment l'expansion des colonies et les démolitions, se poursuivent, tout comme les opérations israéliennes dans la zone C, les activités des militants palestiniens et la violence des colons. L'absence de progrès vers un horizon politique permettant d'aborder les problèmes fondamentaux qui alimentent le conflit a laissé un vide dangereux et instable, rempli par les extrémistes de tous bords. Nous sommes loin du sentiment qui prédominait au moment de la signature des Accords d'Oslo il y a 30 ans, le 19 août.

Entre le 25 juillet et le 15 août, 16 Palestiniens, dont cinq enfants, ont été tués et 59, dont six femmes et 137 enfants, ont été blessés par les forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie occupée lors de manifestations, d'affrontements, d'opérations de perquisition et d'arrestation, d'attaques et d'attaques présumées contre des Israéliens et autres incidents. Un autre Palestinien a été tué et huit autres, dont un enfant, ont été blessés par des colons israéliens ou d'autres civils dans des fusillades, des jets de pierres et d'autres attaques. Selon des sources israéliennes, un membre des forces de sécurité

israéliennes a été tué et neuf Israéliens, dont une femme et un enfant, ont été blessés par des Palestiniens dans des fusillades, des jets de pierres et d'autres attaques.

Comme les mois précédents, de nombreux Palestiniens en Cisjordanie ont perdu la vie au cours d'opérations israéliennes ou d'affrontements dans la zone A. Le 26 juillet et entre le 11 et le 15 août, cinq Palestiniens, dont un était âgé de 16 ans et un autre de 17 ans, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes dans des camps de réfugiés près de Naplouse, de Toulkarm et de Jéricho.

Le 6 août, les forces de sécurité israéliennes ont également tué trois Palestiniens, dont un garçon de 15 ans, près de Jénine, lorsqu'elles ont ouvert le feu sur leur véhicule. Selon une déclaration des services de sécurité israéliens, ces trois personnes avaient l'intention de commettre un attentat imminent contre des Israéliens. Des groupes militants palestiniens ont annoncé qu'ils faisaient tous les trois partie de leurs membres. Au cours d'un autre incident, un garçon de 13 ans a été tué par un engin explosif improvisé à Qalqiliya le 26 juillet.

Les Palestiniens ont également commis des attaques ou des attaques présumées contre des Israéliens. Le 25 juillet, trois Palestiniens que le Hamas a revendiqués comme faisant partie de ses membres ont ouvert le feu en direction d'un poste de contrôle israélien près de la communauté du mont Gerizim, dans le nord de la Cisjordanie, et ont été abattus par les forces de sécurité israéliennes. Le 1^{er} août, un Palestinien a tiré sur six Israéliens et les a blessés dans un centre commercial à Maalé Adoumim, près de Jérusalem, avant d'être tué par les forces de sécurité israéliennes. Le même jour, les forces de sécurité israéliennes ont abattu un Palestinien de 15 ans qui aurait tenté de poignarder deux soldats israéliens près d'une colonie, au sud d'Hébron. Le 5 août, un Palestinien de Jénine a abattu un policier municipal à Tel-Aviv avant d'être tué par un autre policier.

En ce qui concerne les violences commises par les colons, le 2 août, un garde israélien de la colonie d'Ofra a mortellement blessé un Palestinien de 17 ans qui aurait lancé un cocktail Molotov en direction de la colonie. Le 4 août, des colons israéliens armés de l'avant-poste voisin de Ramat Migron se sont approchés du village de Bourqa, près de Ramallah, ce qui a donné lieu à des affrontements à coups de pierres avec les Palestiniens. Les colons ont tiré à balles réelles, tuant un Palestinien de 19 ans et en blessant un autre. Un Israélien a été blessé par des Palestiniens qui lançaient des pierres. La police israélienne a arrêté deux Israéliens soupçonnés d'avoir participé à ce meurtre. Six Palestiniens ont également été

arrêtés. Deux jours auparavant, des colons du même avant-poste auraient installé une tente et fait paître des moutons sur des terrains palestiniens privés près du village.

Alors que la violence s'aggrave, je réaffirme une fois de plus que tous les auteurs de tels actes doivent en répondre et être traduits en justice sans délai. La violence contre les civils, y compris les actes de terrorisme, est inacceptable et doit être condamnée et rejetée par tous. Les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir à la force létale que lorsque c'est absolument inévitable pour protéger des vies.

En ce qui concerne les faits nouveaux liés aux activités de peuplement, le 3 août, la Cour suprême israélienne a rejeté une demande de démantèlement d'un avant-poste établi dans l'ancienne colonie de Homesh, dans le nord de la Cisjordanie, évacuée en application de la loi sur le désengagement de 2005. L'avant-poste a été créé à la suite d'une modification apportée à cette loi par la Knesset israélienne en mars, qui a levé l'interdiction faite aux Israéliens de pénétrer dans la zone. Le 7 août, le Comité de planification du district de Jérusalem a proposé des projets de construction d'environ 2 000 unités de logement dans les colonies de Nof Zion et Ramot Allon à Jérusalem-Est. Le 14 août, les forces de sécurité israéliennes ont démoli quatre structures dans un avant-poste près de la colonie de Kokhav HaShahar, en Cisjordanie. Je réaffirme que toutes les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et qu'elles constituent un obstacle important à la paix.

Les autorités israéliennes ont démoli, saisi, ou forcé les propriétaires à démolir, 58 structures appartenant à des Palestiniens dans la zone C et six à Jérusalem-Est, déplaçant 28 Palestiniens, dont 14 enfants. Ces démolitions ont été effectuées au motif que les personnes concernées ne possédaient pas de permis de construire délivrés par Israël, lesquels sont pratiquement impossibles à obtenir pour les Palestiniens.

Le 17 août, une école primaire palestinienne à Aïn Samiyé accueillant près de 80 élèves a été démolie quelques jours avant le début de l'année scolaire. Il s'agit de la troisième démolition de ce type au cours de l'année écoulée. Je demande aux autorités israéliennes de mettre fin à la démolition de biens palestiniens, ainsi qu'au déplacement et à l'expulsion des Palestiniennes et des Palestiniens, et d'approuver davantage de projets qui leur permettraient de bâtir en toute légalité et de répondre à leurs besoins en matière de développement.

En juillet, Israël a mis fin aux déductions mensuelles supplémentaires d'environ 14 millions de dollars sur les

recettes fiscales et douanières palestiniennes, qui avaient été annoncées en février. Quelque 14 millions de dollars continuent d'être prélevés chaque mois, en vertu d'une loi israélienne imposant la retenue de ce que l'Autorité palestinienne verserait, selon Israël, aux auteurs d'attaques commises contre des Israéliens ou leurs familles.

La situation budgétaire de l'Autorité palestinienne reste désastreuse, avec un déficit prévu de plus de 370 millions de dollars pour 2023. Les mesures d'austérité ont entraîné d'importantes réductions des salaires des fonctionnaires et de l'aide sociale.

Parallèlement, le manque de financement continue de réduire la capacité des organismes des Nations Unies à fournir des services essentiels aux Palestiniens. Pour arriver à la fin de l'année, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a besoin d'urgence de 35 millions de dollars afin de maintenir l'aide alimentaire qu'il fournit à 1,2 million de Palestiniens à Gaza, tandis que le Programme alimentaire mondial a besoin de 41 millions de dollars pour rétablir ses opérations dans le Territoire palestinien occupé.

Il est inquiétant de constater que, alors que plus de la moitié de l'année est déjà écoulée, l'appel humanitaire au profit des Palestiniens dans tout le territoire palestinien n'est financé qu'à un peu plus de 30 %. J'encourage les États Membres à maintenir, voire à augmenter, leurs contributions aux organismes des Nations Unies et aux partenaires humanitaires afin qu'ils puissent continuer d'apporter des services vitaux sur le terrain.

Le 30 juillet, le Président Mahmoud Abbas a présidé une réunion des secrétaires généraux des factions palestiniennes à Alameïn, en Égypte, qu'il avait convoquée à la suite de la grande opération militaire israélienne à Jénine. De hauts responsables du Hamas et d'autres factions palestiniennes y ont participé, tandis que le Jihad islamique palestinien a refusé d'y assister. Dans une déclaration ultérieure, le Président Abbas a appelé à la création d'un comité de suivi pour poursuivre le dialogue sur les questions abordées en vue de « mettre fin aux divisions et parvenir à l'unité nationale palestinienne ».

Le 10 août, le Président Abbas a publié un décret présidentiel révoquant 12 des 16 gouverneurs de l'Autorité palestinienne et créant un comité chargé de lui recommander des candidats. Le 14 août, à l'issue d'une réunion consultative organisée par le Hamas, le mouvement a salué l'appel lancé par les factions en faveur de la tenue d'élections locales à Gaza.

À Gaza, la cessation des hostilités tient toujours. Cependant, la situation humanitaire reste catastrophique. La période considérée a été marquée par des coupures d'électricité plus longues que la normale, pouvant aller jusqu'à 12 heures par jour, en raison d'un manque de capacités pour répondre à l'augmentation de la demande pendant l'été. Le 1^{er} août, la centrale électrique de Gaza a augmenté sa production d'électricité de près de deux heures par jour grâce à un financement supplémentaire du Qatar. Les coupures d'électricité ont déclenché des manifestations populaires dirigées contre les autorités du Hamas pour protester contre les conditions de vie, et des milliers de Palestiniens sont descendus dans la rue le 30 juillet. Des images vidéo montrant les forces de sécurité du Hamas en train de frapper des manifestants ont été largement diffusées. Ces manifestations ont été suivies de contre-protestations menées par le Hamas contre le régime de bouclage israélien.

En violation du droit palestinien et des obligations internationales de l'État de Palestine, sept civils de Gaza ont été condamnés à mort pour avoir collaboré avec Israël, après qu'une cour d'appel militaire du Hamas a confirmé et renforcé les condamnations précédentes. Je me joins au Secrétaire général pour souligner que l'ONU s'oppose à l'application de la peine de mort en toutes circonstances.

Sur le plan régional, dans le Golan, le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie continue d'être respecté globalement. Toutefois, la situation est restée instable en raison des violations constantes, par les deux parties, de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces. Au Liban, dans le camp de réfugiés palestiniens d'Aïn el-Héloué, de violents affrontements entre le Fatah et des factions islamistes ont fait au moins 13 morts et plus de 50 blessés. Je me fais l'écho des messages de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, qui appellent tous les acteurs à faire preuve de retenue et à éviter toute nouvelle violence.

Alors que les tensions le long de la Ligne bleue persistent, notamment en ce qui concerne les secteurs contestés des fermes de Chebaa et de Ghajar, j'exhorte les dirigeants politiques du Liban et d'Israël à s'abstenir de toute déclaration incendiaire. J'invite en outre les parties à poursuivre leur étroite collaboration avec la Coordonnatrice spéciale pour le Liban et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban afin de désamorcer les tensions et d'éviter toute escalade, tout en respectant leurs obligations respectives au titre des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006).

Depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.9361), nous avons assisté à la poursuite de la trajectoire négative qui caractérise ce conflit depuis bien trop

longtemps. La violence continue d'augmenter, avec plus de 200 Palestiniens et près de 30 Israéliens tués en Cisjordanie et en Israël depuis le début de l'année, des chiffres qui dépassent déjà ceux de l'année 2022 et qui sont les plus élevés depuis 2005. L'expansion des colonies de peuplement se poursuit sans relâche. La fragilité de la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne, exacerbée par les pénuries de financement auxquelles sont confrontés les principaux organismes des Nations Unies, menace d'aggraver la situation des Palestiniens les plus vulnérables.

Si nous devons nous concentrer d'urgence sur les questions les plus critiques et sur la désescalade sur le terrain, nous ne pouvons faire fi de la nécessité de rétablir un horizon politique. L'ONU reste fermement déterminée à aider les parties à mettre fin à l'occupation et à concrétiser la solution des deux États, conformément aux résolutions de l'ONU, au droit international et aux accords antérieurs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leur déclaration en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil de sécurité à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Les États-Unis restent vivement préoccupés par les violences en Cisjordanie et en Israël. Nous présentons notre sympathie aux personnes blessées et aux proches des personnes tuées au cours du mois écoulé.

Nous condamnons fermement les attaques terroristes palestiniennes contre des Israéliens, y compris la fusillade de ce matin près d'Hébron, l'attaque du 19 août près de Houara, qui a tué un père et son fils, et l'attentat du 5 août à Tel-Aviv, qui a coûté la vie à un policier israélien. Nous condamnons les tirs de roquettes irresponsables par des militants en Cisjordanie, un événement très troublant, et nous condamnons fermement les attaques terroristes perpétrées par des colons à Bourqa le 4 août, qui ont tué un Palestinien de 19 ans. Nous notons qu'Israël a procédé à plusieurs arrestations et nous espérons que l'application du principe de responsabilité et la justice

seront poursuivies avec la même détermination dans tous les cas de violence extrémiste, que les auteurs soient des militants palestiniens ou des colons israéliens extrémistes.

L'escalade de la violence souligne la nécessité pour les parties de prendre des mesures immédiates pour désamorcer la situation et rétablir le calme. Nous encourageons les forces de sécurité israéliennes et palestiniennes à renforcer leur coopération afin d'améliorer les conditions de sécurité en Cisjordanie.

Nous exhortons toutes les parties à prendre des mesures énergiques pour lutter contre toutes les formes de violence et d'incitation à la violence, ainsi qu'à s'abstenir de tout acte qui pourrait attiser les tensions, notamment les activités de peuplement, les expulsions, la démolition de maisons palestiniennes, le terrorisme, l'incitation à la violence et les paiements versés aux familles de terroristes. Je souhaite également prendre un moment pour exhorter le Hamas à restituer les dépouilles d'Oron Shaul et Hadar Goldin et à libérer les deux Israéliens qu'il retient à Gaza.

Les États-Unis restent vivement préoccupés par les dégâts causés dans le camp de Jénine, notamment aux installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), à la suite de l'opération menée par les forces de sécurité israéliennes au mois de juillet. En cette période délicate, il est impératif que l'UNRWA soit en mesure de poursuivre son action salvatrice. Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont généreusement répondu à l'appel éclair de l'Office. Nous devons tous y contribuer concrètement et rapidement. L'UNRWA est confronté à un déficit de financement et, bien trop souvent, les déclarations de soutien des gouvernements ne s'accompagnent pas de contributions. Nous encourageons vivement les États Membres à se joindre à nous pour financer l'UNRWA afin que les personnes dans le besoin puissent recevoir une aide et faire face à la hausse des prix des denrées alimentaires, et que l'Office puisse continuer de fournir des services éducatifs et des soins de santé. Dans le même temps, nous continuerons d'insister pour que l'UNRWA renforce son efficacité et sa viabilité financière, et nous continuerons de promouvoir la responsabilité et la transparence de l'Office.

Les États-Unis restent également très préoccupés par les actes de provocation du Hezbollah le long de la Ligne bleue, qui constituent une menace croissante pour la paix et la sécurité du Liban et d'Israël. Nous sommes attachés au maintien d'une mission robuste de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, qui soit capable de s'acquitter de ses tâches indépendamment de l'Armée libanaise. Dans le cadre des discussions sur le

renouvellement de son mandat, nous devons nous pencher sur les activités de Green Without Borders, qui appuie et couvre les opérations du Hezbollah dans le sud du Liban, le long de la Ligne bleue. Ces activités et d'autres actions connexes ont conduit le Département du Trésor des États-Unis à imposer des sanctions à cette organisation et à ses dirigeants la semaine dernière. Lors de l'annonce de ces sanctions, nous avons clairement indiqué que nous continuerions d'appuyer les groupes de la société civile libanaise qui protègent le milieu naturel du Liban, tout en poursuivant sans relâche le Hezbollah et les réseaux qui le soutiennent. Nous resterons vigilants quant au soutien apporté par l'Iran au Hezbollah et à d'autres milices qui se livrent à des activités déstabilisatrices dans la région.

Les États-Unis continuent de promouvoir les efforts visant à apaiser les tensions et à rétablir l'esprit de bonne volonté. Nous continuons d'appuyer la solution des deux États et demeurons convaincus que le dialogue de bonne foi est la meilleure voie vers la stabilité. Nous sommes par ailleurs reconnaissants à nos partenaires de la région qui se joignent aux États-Unis pour faciliter les discussions entre les parties. Aujourd'hui, je voudrais saluer la nomination de l'Ambassadeur d'Arabie saoudite en Jordanie en tant que consul général non résident à Jérusalem. Nous sommes disposés à appuyer tous les efforts qui nous rapprocheront de la solution des deux États. En fin de compte, les Israéliens et les Palestiniens méritent de bénéficier du même niveau de sécurité, de prospérité et de liberté, et nous continuerons de nous employer à atteindre ces objectifs de manière tangible dans un avenir immédiat. Par conséquent, poursuivons nos efforts, œuvrons de concert et faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour promouvoir une paix globale, juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) :
Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Le Royaume-Uni est extrêmement préoccupé par la montée des violences exercées par les colons dans les territoires palestiniens occupés. Jusqu'à présent, en 2023, les organismes des Nations Unies ont recensé 591 incidents liés aux colons qui ont fait des victimes palestiniennes, causé des dégâts matériels ou occasionné les deux, soit la moyenne mensuelle d'incidents la plus élevée depuis le début des relevés. Ce chiffre inclut le meurtre d'un Palestinien, Qusai Jamal Maatan, commis par des colons, un acte que le Royaume-Uni condamne. Il est inacceptable que plus de 400 Palestiniens issus de sept communautés aient été déplacés de leurs terres

en raison de la violence persistante des colons. En tant que Puissance occupante, Israël est tenu, en vertu du droit international humanitaire, de garantir comme il se doit la sécurité de la population locale. Les autorités israéliennes doivent faire davantage pour demander des comptes et faire obstacle à ceux qui rendent la vie des Palestiniens insupportable, comme dans les communautés d'Al-Qaboun et de Mgheir, notamment en menant des enquêtes approfondies sur chaque acte de violence commis par des colons, en vue de traduire les responsables en justice et de mettre un terme à la culture de l'impunité.

Le Royaume-Uni condamne les attentats terroristes odieux perpétrés à Tel-Aviv le samedi 5 août, dans la ville de Houara en Cisjordanie le 19 août et dans les collines du sud d'Hébron aujourd'hui, attaques qui ont de nouveau coûté la vie à quatre Israéliens innocents. L'Autorité palestinienne doit s'attaquer au terrorisme et à l'incitation. Nous constatons également la poursuite des violations du droit international humanitaire dans les territoires palestiniens occupés, y compris les expulsions et les démolitions. Le vendredi 17 août, Israël a démoli une école du West Bank Protection Consortium à Aïn Samiyé. La poursuite des démolitions de biens palestiniens et l'expulsion, par les autorités israéliennes, de Palestiniens de leurs foyers sont contraires au droit international humanitaire, exposent la population palestinienne au risque de transfert forcé, causent des souffrances inutiles aux Palestiniens ordinaires et sont préjudiciables au processus de paix. En outre, il est urgent qu'Israël fournisse aux Palestiniens et Palestiniennes des règles claires et transparentes concernant l'obtention des permis de construire dans la zone C.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est en proie à une grave crise de financement. L'UNRWA ne pourra être une force stabilisatrice dans la région que s'il est en mesure de fournir des services vitaux aux réfugiés palestiniens. Nous appelons les membres du Conseil de sécurité et les États Membres à œuvrer collectivement pour combler le grave déficit de financement.

M^{me} Jaraud-Darnault (France) : Je remercie Tor Wennesland pour sa présentation.

La France condamne la poursuite des mesures unilatérales qui constituent un obstacle à la paix. Elle condamne la colonisation israélienne des territoires palestiniens, qui est illégale en droit international. La colonisation est un obstacle majeur à la paix. La France appelle le Gouvernement israélien à renoncer à la construction de nouveaux logements dans les colonies. Les récentes décisions prises en matière de colonisation

par les autorités israéliennes à Jérusalem sont préoccupantes. La France ne reconnaîtra jamais l'annexion illégale de territoires ni la légalisation de colonies sauvages. Elle est aussi très inquiète de la poursuite des démolitions à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. Nous condamnons par ailleurs les destructions d'infrastructures humanitaires par Israël en zone C. La démolition, le 17 août, de l'école d'Aïn Samiyé dans la province de Ramallah, financée par les bailleurs européens, dont la France, est inacceptable. Le droit international humanitaire doit être respecté. Les enfants palestiniens ont droit à l'éducation.

La France est par ailleurs très préoccupée par le départ forcé de populations palestiniennes en zone C dans la province de Ramallah en raison d'attaques répétées de colons. Elle rappelle que les transferts forcés de populations sont contraires à la quatrième Convention de Genève. La France condamne également toutes les attaques visant les populations civiles, qui ne sont jamais justifiées. Nous condamnons les attaques perpétrées ce samedi à Houara et ce lundi à proximité d'Hébron, qui ont conduit à la mort de trois civils israéliens. La France a aussi condamné avec la plus grande fermeté l'attaque terroriste du 5 août à Tel-Aviv, et réitère son attachement indéfectible à la sécurité d'Israël.

Les violences commises par certains colons contre les civils palestiniens en vue de les terroriser constituent des actes également injustifiables et condamnables. Ils ne sauraient rester impunis. Face au risque d'escalade, la France appelle toutes les parties à la plus grande retenue. Le Conseil a la responsabilité de faire respecter les résolutions qu'il a adoptées, notamment la résolution 2334 (2016).

À l'approche des 30 ans des Accords d'Oslo, l'absence de progrès sur le terrain nourrit la spirale de la violence et compromet la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité doit se mobiliser pour agir concrètement en faveur de la mise en œuvre de la solution des deux États. La première étape, c'est de restaurer un horizon politique crédible. L'ONU a un rôle important à jouer pour rétablir la confiance entre les parties et relancer le processus de paix. La mobilisation constructive des acteurs régionaux est également essentielle. La normalisation des relations entre Israël et plusieurs États de la région contribue à la stabilité et à la sécurité, mais cette dynamique restera incomplète tant qu'elle ne s'accompagnera pas d'une reprise d'un processus politique vers une solution qui réponde aux aspirations légitimes tant des Palestiniens que des Israéliens.

La France rappelle aussi le rôle essentiel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui

contribue à la stabilité de la région, en fournissant une aide humanitaire indispensable aux réfugiés palestiniens, en particulier en matière de sécurité et d'éducation. La France a considérablement augmenté son soutien financier à l'UNRWA depuis 2018 et appelle l'ensemble des États Membres à le faire également.

Les Israéliens comme les Palestiniens méritent de vivre en paix et en sécurité. La France est prête à contribuer à toute initiative de paix permettant de faire progresser la solution des deux États.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé sur la situation dans la région.

Cela fait moins d'un mois que le Conseil de sécurité s'est réuni pour la dernière fois pour examiner cette question (voir S/PV.9387). La situation sur le terrain demeure préoccupante, les tensions et les attaques se poursuivent et font de plus en plus de morts et de blessés parmi les civils. Les données récentes du dernier rapport en date du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé (S/2023/345) montrent que la situation dans la région est critique. Il n'y a aucun signe visible de réduction des affrontements entre Israël et la Palestine. Le Mozambique condamne l'escalade de la violence dans le Territoire palestinien occupé et appelle une nouvelle fois les forces israéliennes à protéger et à respecter les vies humaines.

Le dialogue et les initiatives en cours, ainsi que les autres propositions qui pourraient être formulées doivent être encouragés et appuyés, car ils pourraient ouvrir la voie à un règlement de la crise dans la région. À cet égard, le concept de solution des deux États, fondé sur les résolutions et décisions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, demeure une base solide pour garantir la coexistence des deux peuples et des deux États voisins, ainsi que la paix et la stabilité de la région. Aussi encourageons-nous tous les efforts visant à instaurer un véritable dialogue pour la paix et à garantir un règlement politique négocié en faveur d'une coexistence pacifique entre Israël et la Palestine, sur la base des principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies.

Nous déplorons et condamnons avec force les attaques visant et détruisant certaines colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, qui non seulement exacerbent la situation humanitaire, mais aussi causent de nombreuses pertes en vies humaines, détruisent des biens et plongent les nombreuses familles touchées dans le désarroi. Les informations selon lesquelles les opérations et activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le

Proche-Orient sont limitées sont un autre sujet de préoccupation. L'Office, dont l'action est essentielle à la paix et à la stabilité, demeure confronté à un manque de financement et de ressources pour soutenir tous ses services de base. Par conséquent, des millions de réfugiés palestiniens risquent de ne pas bénéficier des services essentiels. À cet égard, le Mozambique exhorte les acteurs régionaux et la communauté internationale, y compris le secteur privé dans son ensemble, à conjuguer de toute urgence leurs efforts afin de fournir à l'Office le soutien financier dont il a besoin.

Pour terminer, je voudrais appeler une nouvelle fois les membres du Conseil à jouer un rôle plus important dans la recherche d'une solution durable à la situation palestinienne et à plaider davantage en faveur de cette solution, dans le plein respect des résolutions, décisions et autres instruments pertinents de l'ONU.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Wennesland, de l'exposé qu'il vient de présenter. Comme cela a été le cas avec nombre des exposés qu'il a présentés, nous n'avons pas entendu de nouvelles ou de progrès encourageants. Le nombre de séances tenues par le Conseil de sécurité sur la question de Palestine est tout simplement incalculable. Tout ce que je sais, c'est que la question de Palestine en est au même point depuis plus de 70 ans et n'est toujours pas réglée. Dans les circonstances actuelles, nous devons nous appuyer sur une volonté politique ferme, une action diplomatique efficace et des efforts collectifs résolus pour éviter que la situation israélo-palestinienne ne devienne complètement incontrôlable et pour promouvoir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

Premièrement, il est impératif de s'opposer à la violence et à l'incitation à la violence et de respecter scrupuleusement le droit international. La situation sur le terrain demeure tendue depuis un certain temps, avec une succession rapide de problèmes qui ont entraîné une escalade de la violence et du nombre de victimes civiles. Plus de 40 enfants palestiniens ont été tués depuis le début de l'année, ce qui préoccupe vivement la Chine. Nous condamnons toute violence contre les civils, ainsi que les meurtres et les atteintes à l'intégrité physique d'enfants, et nous nous opposons à l'emploi excessif de la force par les forces de sécurité. Toutes les parties concernées doivent faire preuve de calme et de retenue, et la Puissance occupante doit s'acquitter avec sérieux des obligations qui lui incombent en vertu du droit international et assurer la sûreté et la sécurité de la population et de ses biens dans les territoires occupés. L'expansion barbare des colonies

de peuplement continue de modifier le statu quo dans les territoires occupés, ce qui constitue une violation du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, et exacerbe encore l'antagonisme entre la Palestine et Israël. Nous demandons instamment qu'il soit mis fin à toutes les activités de peuplement et à l'intensification de la violence des colons. Les Lieux saints de Jérusalem ont trait au sentiment religieux des fidèles. Nous devons prendre clairement position contre les provocations et les incitations irresponsables, respecter scrupuleusement le statu quo historique des Lieux saints et respecter la tutelle exercée par la Jordanie sur ces lieux saints.

Deuxièmement, il est impératif de promouvoir le développement économique et de protéger efficacement les moyens de subsistance des populations. L'occupation prolongée entrave gravement le développement économique et social de la Palestine, et les conditions de sécurité instables dégradent plus encore les conditions de vie du peuple palestinien. Nous demandons à Israël d'assouplir et de lever les restrictions déraisonnables qu'il impose à la circulation des personnes et des marchandises ainsi qu'à l'utilisation des terres dans les territoires occupés, de créer des conditions propices au développement des communautés palestiniennes en Cisjordanie et de lever le blocus de la bande de Gaza dans les meilleurs délais. Nous appelons la communauté internationale à prêter attention aux besoins de l'économie palestinienne et aux moyens de subsistance de la population et à les appuyer, à fournir une assistance humanitaire et à aider les Palestiniens à atténuer la crise financière à laquelle ils sont confrontés. La semaine dernière, la Chine a signé un accord avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin d'apporter une contribution annuelle à l'Office. Elle continuera à fournir une aide humanitaire et au développement à la Palestine et à appuyer les travaux de l'Office.

Troisièmement, il est impératif de respecter les engagements internationaux et de promouvoir sérieusement la solution des deux États. La gestion de la crise au coup par coup n'est pas viable, et la solution fondamentale à la question de Palestine réside dans la création d'un État de Palestine indépendant et pleinement souverain, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. La communauté internationale doit accorder une place plus importante à la question de Palestine. L'ONU et le Conseil de sécurité doivent prendre des mesures énergiques pour promouvoir la solution des deux États avec un sentiment d'urgence accru, assumer les responsabilités qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et défendre sincèrement l'équité et la justice. La Chine se félicite du récent sommet tripartite entre l'Égypte, la Jordanie

et la Palestine et est favorable à la tenue d'une conférence internationale de paix de plus grande envergure, qui aurait plus de poids et plus d'influence, en vue de créer les conditions nécessaires à la reprise des pourparlers de paix.

La Chine est prête à poursuivre sa collaboration avec la communauté internationale pour déployer des efforts inlassables afin de parvenir rapidement à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine et de promouvoir une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient.

M. Biang (Gabon) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, pour son exposé.

Depuis notre dernière séance, le 27 juillet dernier (voir S/PV.9387), les violences impliquant des civils se sont poursuivies. Le terrible bilan restitué par le Coordonnateur spécial Wennesland dans son exposé est particulièrement accablant en termes de nombre de victimes et de morts. Nous condamnons toutes ces violences qui entravent la construction d'une paix durable entre Palestiniens et Israéliens et éloignent la perspective de la solution des deux États. La poursuite de l'expansion des colonies, les démolitions et les expulsions, notamment en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, constituent un autre obstacle majeur à l'édification d'une paix globale, juste et durable. Il s'agit d'une violation manifeste du droit international qui doit impérativement cesser. Face à la pratique absurde de détention des dépouilles des personnes tuées, nous appelons à leur restitution respectueuse aux familles palestiniennes et israéliennes.

Il est fondamental de respecter le statu quo des Lieux saints de Jérusalem et le rôle crucial du Royaume hachémite de Jordanie en tant que gardien officiel desdits lieux. Nous constatons pour le déplorer un accroissement des violences visant la communauté chrétienne d'Israël, notamment dans ses lieux de culte et dans les cimetières. Il est important que la communauté internationale veille à ce que la crise israélo-palestinienne ne porte pas en elle les germes d'un antagonisme entre les trois religions monothéistes.

La situation reste fragile à Gaza, même si le dernier cessez-le-feu est relativement respecté. Malgré quelques assouplissements, des restrictions d'accès à Gaza demeurent. Le blocus doit être levé par Israël conformément à la résolution 1860 (2009), afin notamment de favoriser un accès sans entrave de l'aide humanitaire.

Le 17 août dernier, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a annoncé qu'une école élémentaire pour enfants palestiniens avait été démolie dans la

région d'Aïn Samiyé, en Cisjordanie, quelques jours seulement avant le début de la nouvelle année scolaire. Selon l'UNICEF, trois écoles ont été démolies à travers la Cisjordanie au cours des 12 derniers mois. Nous appelons à une sanctuarisation des écoles. Nous réitérons également notre appel en faveur du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Sans ce soutien financier, le risque encouru par les populations civiles vulnérables est la perte d'accès aux services de soins de santé, à l'éducation et à l'alimentation. Cette situation ne ferait qu'accroître de façon dramatique les troubles sociaux sur le terrain, ainsi que la pauvreté et la violence, notamment la violence fondée sur le genre, y compris dans les camps de réfugiés situés en Jordanie, au Liban et en Syrie.

S'agissant du dialogue interpalestinien, nous saluons la décision des autorités politiques prise le 30 juillet à l'issue d'une rencontre en Égypte, qui a vu la participation du Président de l'Autorité palestinienne et du chef du Hamas, de former un comité dans le but de mettre fin à la division des territoires occupés qui dure depuis 17 ans.

Je voudrais terminer en réitérant l'appel du Gabon à la retenue, à la cessation des hostilités et au dialogue, en soulignant l'exigence de respecter le droit international, particulièrement le droit international humanitaire, et d'assurer la protection des droits du peuple palestinien, tout en garantissant la sécurité d'Israël. Nous exhortons les parties à respecter les résolutions du Conseil, notamment la résolution 2334 (2016), et à mettre en œuvre les engagements pris à Aqaba et à Charm el-Cheikh.

M^{me} Chanda (Suisse) : Je souhaite remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, pour sa présentation. À la lumière de celle-ci, le Conseil de sécurité se doit de réitérer fermement ses appels à la désescalade et à la protection de la population civile dans le cadre du conflit au Proche-Orient.

L'année 2022 avait été la plus meurtrière pour les civils palestiniens en Cisjordanie depuis que l'ONU répertorie les cas dans ce conflit. Or, ce tragique record a d'ores et déjà été battu ce mois. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dans les sept premiers mois de cette année, deux fois plus de civils palestiniens ont trouvé la mort en Cisjordanie que pendant la même période l'année précédente, que ce soit au cours d'opérations menées par les forces de sécurité israéliennes ou lors de violences commises par des colons. En même temps, 24 civils israéliens ont perdu la vie à la suite d'actes de violence perpétrés par des Palestiniens. La Suisse condamne ces violences dont les civils sont victimes.

Force est de constater que l'adoption à l'unanimité, par le Conseil, de la déclaration de la Présidente S/PRST/2023/1 en février dernier n'a pas encore porté ses fruits. Les engagements pris par les parties par la suite doivent urgemment être suivis par des actes. La Suisse appelle les dirigeants israéliens et palestiniens à s'engager sans équivoque pour la désescalade, à traiter les causes profondes du conflit et à restaurer un horizon politique en vue d'une solution négociée prévoyant deux États. Dans cette optique, nous demandons à toutes les parties de respecter le droit international et de s'abstenir de recourir à toute mesure unilatérale, tout acte de provocation ou tout propos inflammatoire susceptible d'attiser le conflit et de constituer un obstacle à la paix.

Parmi ces obstacles figure l'accélération du développement de colonies dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Nous rappelons que les colonies sont illégales au regard du droit international et qu'Israël doit s'abstenir de prendre des mesures qui introduiraient des changements permanents, en particulier démographiques et administratifs, dans le territoire occupé. Dans ce contexte, les déplacements de communautés, comme récemment celui de 89 Palestiniens, dont 39 enfants, à Ras el-Tin, à la suite de violences de la part de colons et de mesures coercitives par Israël, pourraient constituer des transferts forcés. Ceci est susceptible d'attiser encore plus les tensions. Nous rappelons à Israël ses responsabilités de protection envers la population occupée.

La Suisse encourage la poursuite des discussions menées entre les parties palestiniennes en faveur du rétablissement de leur unité politique. Associé à d'autres mesures, telles que l'organisation d'élections à tous les niveaux, un tel processus peut contribuer à inverser l'affaiblissement continu de l'Autorité palestinienne, la perte de légitimité de ses institutions et l'érosion des services essentiels à la population.

À ce propos, nous nous inquiétons de la dégradation continue de la situation humanitaire, notamment dans la bande de Gaza. Les difficultés financières du Programme alimentaire mondial et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sont préoccupantes et doivent être traitées au plus vite. Nous espérons que la rencontre ministérielle qui se tiendra à New York au mois de septembre au sujet de l'UNRWA pourra contribuer à stabiliser les finances de l'Office.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé.

Comme vient de le dire M. Wennesland, nous avons assisté à une flambée de violence en Cisjordanie en l'absence d'un processus de paix tangible. Le Japon est vivement préoccupé par les opérations menées par les forces israéliennes, notamment le récent raid effectué à Jéricho, qui a conduit au meurtre de deux Palestiniens, dont un garçon de 16 ans. Par ailleurs, nous avons été choqués par la nouvelle du meurtre d'un agent de sécurité israélien, abattu par un tireur palestinien à Tel-Aviv au début du mois. Le Japon condamne fermement tous les actes de terrorisme et la prise pour cible de personnes innocentes et souligne l'importance de la protection des civils, en particulier des enfants. Tous les auteurs de crimes odieux doivent en répondre. Les actions unilatérales, telles que les activités illégales de colonisation et les démolitions de maisons palestiniennes par Israël, ainsi que les actes de terreur commis par des militants palestiniens, ne font qu'attiser les tensions sur le terrain et nous éloignent d'une solution durable.

Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'engager dans la voie de la désescalade. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, seuls des négociations et des pourparlers directs entre les parties permettront de régler le conflit israélo-palestinien. Nous prenons acte de la réunion qui s'est tenue récemment en Égypte et qui a permis d'examiner les efforts de réconciliation entrepris par les factions palestiniennes, et nous encourageons à poursuivre ces efforts diplomatiques dans le but de rapprocher les parties et de contribuer véritablement à la revitalisation d'un processus de paix global dans la région. La solution des deux États, en vertu de laquelle Israël et la Palestine vivraient côte à côte dans la paix, conformément aux paramètres convenus au niveau international, y compris la résolution 2334 (2016), est en définitive la seule solution possible. Le Japon ne relâchera jamais ses efforts pour parvenir à la paix et à la stabilité dans la région.

Malgré quelques contributions et promesses généreuses récentes, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est toujours confronté à des problèmes de financement considérables, ce qui pourrait limiter sa capacité à fournir une aide vitale aux réfugiés palestiniens. Après l'incursion militaire israélienne survenue le mois dernier à Jénine, le Président Abbas s'est engagé à aider à reconstruire le camp de réfugiés qui s'y trouve. Le Japon est fier d'avoir annoncé la semaine dernière l'octroi d'une nouvelle aide humanitaire, en coopération avec l'UNRWA, d'un montant de 1 million de dollars dans les domaines de l'assainissement, de la

santé et de la lutte contre les engins non explosés, ce qui contribuera grandement à ces efforts.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé.

Comme l'ont décrit les intervenants précédents, la situation de sécurité en Israël et en Palestine s'est nettement détériorée depuis le début de l'année, les tensions ayant atteint des niveaux alarmants. Tragiquement, c'est la population civile qui continue de souffrir le plus, subissant de plein fouet le conflit et payant un tribut inacceptable. Le Brésil condamne tous les actes de violence contre les civils, qu'ils soient israéliens ou palestiniens, et déplore en particulier l'emploi disproportionné de la force. Le terrorisme, sous quelque forme ou manifestation que ce soit, est également inacceptable et nous le condamnons et le rejetons catégoriquement.

La première étape ici est claire : toutes les parties doivent faire preuve de la plus grande retenue et respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection des civils et des infrastructures civiles. Le fait que ces obligations continuent d'être bafouées est une source de profonde inquiétude et continue d'alimenter le conflit. L'escalade des actions militaires israéliennes a exacerbé les tensions et semé la souffrance et la destruction en Cisjordanie. Les fréquents raids violents, tels que ceux qui ont récemment été menés à Jéricho et dans le camp de Toulkarm, sont très préoccupants. Un risque latent se profile, car les événements en Cisjordanie pourraient s'étendre à Gaza, où la situation humanitaire continue de s'aggraver sous l'effet du blocus en place. On ne saurait trop insister sur l'importance de promouvoir les mesures de confiance. Malheureusement, les engagements pris à Aqaba et à Charm el-Cheikh s'agissant de s'abstenir de toute action unilatérale provocatrice et de poursuivre les mesures de désescalade n'ont pas été tenus.

L'expansion des colonies, en particulier à la suite des récentes décisions prises par le Gouvernement israélien, fait obstacle à la paix, attise la violence et aggrave les besoins humanitaires. Les déplacements induits par la violence des colons sont en augmentation, selon les rapports du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les implantations israéliennes sont illégales au regard du droit international, comme il est souligné dans la résolution 2334 (2016), qui condamne toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du territoire palestinien. Nous faisons face à un mépris total des résolutions du Conseil et de la Charte des

Nations Unies. Le Brésil appelle le Gouvernement israélien à mettre fin à toutes les activités de peuplement et à se concentrer sur l'édification d'une paix durable dans la région, solidement ancrée dans le droit international.

Par ailleurs, la réconciliation intra-palestinienne, ainsi que les efforts destinés à améliorer les conditions de vie en Cisjordanie et à Gaza, sont indispensables pour progresser sur la voie de la paix. Le succès dans ce domaine passe par une croissance économique durable. Nous devons reconnaître le rôle important que jouent la pauvreté, l'insécurité alimentaire et le désespoir généralisé dans la création d'un terreau fertile pour les forces extrémistes. Il est indispensable de s'attaquer à ces questions en suspens. Les faibles niveaux de financement des appels lancés par l'ONU mettent en évidence une baisse de la capacité de l'aide humanitaire internationale, même en cas de crises graves sur de multiples fronts. La situation humanitaire des réfugiés palestiniens n'en reste pas moins critique. Il est indispensable de redonner à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient les moyens dont il a besoin pour poursuivre son travail indispensable.

À terme, seule une solution à deux États, fondée sur le droit international et bénéficiant de l'appui de l'ensemble de la communauté internationale, apportera la paix et le progrès que les Israéliens et les Palestiniens méritent, Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières mutuellement convenues et internationalement reconnues. Il est grand temps d'y parvenir et de passer à d'autres défis urgents et toujours plus nombreux. Mais compte tenu de l'instabilité actuelle, il sera primordial de faire preuve de retenue et d'éviter toute action susceptible d'exacerber les tensions ou de provoquer de nouvelles violences. Malgré les défis considérables, nous devons redoubler d'efforts pour défendre la cause de la paix et de la réconciliation.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Tor Wennesland de son précieux exposé.

La détérioration de la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris les événements survenus ces derniers jours, est le résultat inévitable de l'absence de règlement politique entre Palestiniens et Israéliens. Les affrontements, les incursions et les actes de violence constants sont devenus une triste réalité quotidienne pour les Palestiniens. Nous sommes de plus en plus préoccupés par les conséquences de l'escalade actuelle, non seulement pour la sécurité et la stabilité des deux populations immédiatement concernées, mais aussi pour l'ensemble de la région.

Pour les Émirats arabes unis, il est grand temps que la communauté internationale mette tout en œuvre pour traiter la question palestinienne comme un dossier prioritaire. Nous devons redoubler d'efforts pour rétablir la confiance entre les parties et reprendre des négociations sérieuses et efficaces conformément aux paramètres convenus au niveau international, au premier rang desquels figure la solution des deux États. Nous insistons sur le fait que les incitations à la violence et les discours de haine ne sauraient conduire à une paix juste, globale et durable. Cela requiert les valeurs de tolérance et de coexistence pacifique que nous avons appelées de nos vœux à maintes reprises, notamment ici au Conseil, pour mettre fin à l'inimitié et bâtir un avenir sûr et stable qui réponde aux aspirations des générations actuelles et futures.

Nous demandons également qu'il soit mis fin à toutes les pratiques illégales et répressives contre les Palestiniens et les villes et villages palestiniens, en particulier les agressions croissantes en Cisjordanie occupée, qui comprennent des incursions, des déplacements forcés et la démolition d'habitations. Cela ne fait qu'accroître les tensions et saper les efforts de paix.

Avec le retour des élèves dans leurs écoles, nous insistons sur le fait que les enfants palestiniens ont droit à une éducation sûre, ce qui suppose de mettre fin au terrorisme et à la violence perpétrés par les autorités et les colons israéliens contre les élèves lorsqu'ils se rendent à l'école, sont à l'école ou rentrent chez eux. Nous soulignons également la nécessité de faire cesser les démolitions injustes d'écoles, comme celle qui a eu lieu la semaine dernière à Aïn Samiyé, en Cisjordanie, quelques jours avant le début de l'année scolaire. Les avis de démolition de dizaines d'autres écoles doivent également être annulés, car nous sommes tous convaincus que le rôle de l'éducation est essentiel pour construire des communautés stables et prospères, en particulier celles qui sont touchées par des conflits.

Les violences perpétrées par les colons ont atteint un niveau sans précédent, et des tendances dangereuses ont été observées à Ramallah, Naplouse et dans les villages environnants cette année, des Palestiniens ayant été tués et blessés et des biens endommagés. Pendant ce temps, les colons jouissent d'une immunité qui les encourage à continuer de commettre ces crimes effroyables et inacceptables. La poursuite des attaques menace de provoquer d'autres affrontements dangereux et un état de chaos total, qui aurait des conséquences incontrôlables. C'est pourquoi il est essentiel qu'Israël prenne des mesures concrètes pour mettre fin à la violence des colons et prévenir leurs actes d'agression. Nous réaffirmons une fois encore la nécessité de préserver le statut juridique et historique actuel de la ville de Jérusalem et de ses lieux

saints. Les incursions répétées dans la mosquée Al-Aqsa doivent cesser, et celle-ci doit bénéficier d'une protection totale. Le rôle du Royaume hachémite de Jordanie doit être respecté en sa qualité de gardien des Lieux saints de Jérusalem. Dans ce contexte, nous exprimons notre inquiétude face aux tentatives répétées de modifier la constitution démographique de Jérusalem. Israël continue de construire des colonies illégales à Jérusalem-Est, tandis que les Palestiniens qui s'y trouvent continuent de faire l'objet de tentatives d'expulsion. Quant aux lois qui leur sont imposées, elles doivent être abrogées.

Pour terminer, les Émirats arabes unis réaffirment leur soutien au peuple palestinien frère. Dans le cadre de l'appui que nous lui apportons, nous répondons notamment à ses besoins humanitaires et soulageons les conditions de vie difficiles des réfugiés. Nous restons solidaires des Palestiniens en ce qui concerne leur droit à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

M. Nyarku (Ghana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, de son exposé sur la situation au Moyen-Orient, qui est très préoccupante.

Nous regrettons que la période considérée ait été marquée par certains des affrontements les plus violents de ces derniers temps et qu'en dépit d'une volonté manifeste, partout dans le monde, de parvenir à la paix au Moyen-Orient, en particulier dans les territoires palestiniens occupés, les actions sur le terrain démontrent le contraire. Nous nous joignons aux autres orateurs et oratrices pour condamner l'augmentation des actes de violence commis par les deux parties contre les civils, y compris les actes de terrorisme. À l'approche du trentième anniversaire des Accords d'Oslo, le 13 septembre, le Ghana reste profondément préoccupé par l'absence de progrès dans la recherche d'une solution juste et durable à ce différend prolongé et dans la réalisation d'une solution à deux États. Il est regrettable que 30 ans après la signature des Accords d'Oslo, les Israéliens et les Palestiniens n'aient jamais été aussi éloignés d'un accord.

Nous estimons que la solution des deux États reste le seul moyen réaliste de parvenir à une paix durable entre Israël et la Palestine et nous demandons instamment que des mesures soient prises pour remédier aux trois problèmes qui compromettent la viabilité de la solution des deux États.

Premièrement, nous devons contribuer à mettre fin au cycle interminable de la violence et à la flambée des affrontements liés aux colons, qui sont devenus la norme

au cours des huit derniers mois. Comme l'a signalé l'ONU, les huit derniers mois ont été marqués par un plus grand nombre d'incidents liés aux colons, dans la région du Moyen-Orient, que durant toute l'année dernière. Comme l'indique l'ONU, 591 incidents liés aux colons qui ont fait des victimes palestiniennes, causé des dégâts matériels ou occasionné les deux ont été recensés durant la première moitié de 2023. En outre, nous partageons la préoccupation de l'UNICEF concernant la démolition de propriétés appartenant à des Palestiniens dans toute la Cisjordanie au cours des 12 derniers mois, et nous appelons de nouveau Israël à mettre fin aux activités d'implantation de colonies, à toutes les expulsions et à toutes les démolitions de structures appartenant à des Palestiniens, et à respecter le droit des enfants palestiniens à l'éducation.

Deuxièmement, la fréquence et l'intensité croissantes des opérations de sécurité menées par les forces de sécurité israéliennes à l'aide d'armes sophistiquées et de balles réelles se sont accompagnées de la destruction généralisée d'infrastructures civiles et de biens privés, ainsi que de l'arrestation et de la détention arbitraires de jeunes, pour la plupart palestiniens, à Gaza, à Jénine et dans d'autres camps de réfugiés dans les territoires palestiniens occupés. Ce mode opératoire, qui vise certes à garantir la sécurité d'Israël, a fait d'innombrables victimes palestiniennes et de très nombreux blessés parmi les enfants et les civils désarmés et contribue à l'insécurité actuelle dans la région. Nous appelons donc les forces de sécurité israéliennes à entreprendre toutes leurs opérations de sécurité de manière transparente, à faire preuve de retenue et à adhérer aux principes de proportionnalité et de distinction dans le cadre de leurs opérations de sécurité en Cisjordanie et dans d'autres parties des territoires palestiniens occupés. Nous sommes également préoccupés par la forte augmentation des attaques violentes contre des civils israéliens désarmés, qui font de nombreuses victimes, ainsi que par l'enlèvement d'Israéliens innocents à Jérusalem et dans d'autres colonies israéliennes et les tirs réguliers de roquettes en direction de communautés israéliennes, qui nuisent aux citoyens israéliens innocents. Nous réaffirmons notre position selon laquelle les attaques commises par des groupes terroristes ou militants contre des citoyens israéliens innocents n'aideront en rien la cause de la Palestine. Le Conseil de sécurité doit agir pour protéger tous les civils.

Enfin et surtout, nous demandons instamment que l'on mette un frein aux propos et actes provocateurs, qui se multiplient, et à l'adoption de politiques radicales sur des questions qui concernent le bien-être des citoyens israéliens et palestiniens. Nous encourageons les parties

à collaborer directement afin de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, tout en garantissant la sécurité de l'État d'Israël. Nous estimons que tout accord visant à régler le conflit israélo-palestinien nécessitera en fin de compte que les dirigeants de Jérusalem et de Ramallah se concertent. Nous exhortons donc les parties à maintenir la communication et à désamorcer la situation sur le terrain.

Pour terminer, comme nous l'avons déjà dit, le destin de la Palestine et d'Israël est lié par l'histoire et les décisions antérieures du Conseil. Il est évident que la seule solution acceptable reste la solution des deux États, basée sur des négociations bilatérales entre Israël et la Palestine, comme le prévoient les Accords d'Oslo. Le Conseil a donc une responsabilité immuable d'aider Israël et la Palestine à trouver la paix qui leur permettra de vivre côte à côte, leurs intérêts étant protégés par leur respect du droit international.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de nous avoir présenté un exposé sur la situation actuelle.

Malte reste profondément préoccupée par la fréquence croissante de la violence, des provocations et des décisions unilatérales, qui continuent d'occasionner des souffrances pour les civils dans les territoires palestiniens occupés et en Israël. Les statistiques du Bureau de la coordination des affaires humanitaires soulignent que le niveau de violence touchant les civils a entraîné une moyenne mensuelle de décès en Cisjordanie et en Israël supérieure de 85 % à la moyenne mensuelle pour l'ensemble de l'année 2022. Dans ce contexte, nous rappelons encore une fois que la protection des civils dans les conflits et le respect du droit international humanitaire sont fondamentaux. Nous réitérons également avec force notre appel aux parties concernées pour qu'elles protègent les vies et en particulier le bien-être des enfants qui continuent à subir trop de conséquences négatives de ce long conflit.

Malte condamne sans réserve tous les actes de terrorisme et de violence extrémiste qui ont malheureusement continué à se produire ces derniers jours et ces dernières semaines, y compris les actes de violence extrémiste perpétrés par les colons, qui se sont multipliés de manière alarmante cette année. En outre, nous restons préoccupés par le nombre élevé de décès de Palestiniens à la suite d'opérations militaires en Cisjordanie et nous demandons instamment aux parties concernées de respecter pleinement leurs obligations en vertu du droit international humanitaire.

Les actions unilatérales persistantes continuent d'alimenter l'instabilité et de créer des foyers de tension

reconnus, au détriment de toute perspective réelle de paix. Malte rappelle que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et qu'elles mettent dangereusement en péril la viabilité de la solution des deux États fondée sur les frontières d'avant 1967. De plus, les démolitions, les expulsions et la violence des colons ont des conséquences humanitaires importantes sur les populations palestiniennes, en particulier les communautés d'éleveurs. Dans ce contexte, nous appelons à la cessation de l'expansion et de la légalisation des colonies de peuplement.

Les provocations et les menaces continues qui pèsent sur le statu quo historique des Lieux saints de Jérusalem doivent également cesser, car elles risquent d'attiser les tensions et d'avoir des répercussions régionales. Nous rappelons, à cet égard, l'importance du rôle particulier qu'exerce le Royaume hachémite de Jordanie en tant que gardien des Lieux saints.

Nous saluons les tentatives faites par le Comité ministériel chargé des questions de sécurité nationale d'Israël pour introduire des mesures économiques visant à soutenir l'Autorité palestinienne.

Cette dernière est également confrontée à des défis internes, à savoir des tendances de plus en plus négatives en ce qui concerne l'état de droit et les libertés fondamentales dans les zones où l'Autorité palestinienne est au pouvoir et dans la bande de Gaza. À cet égard, nous sommes encouragés par les mesures prises dans le cadre de la réconciliation intra-palestinienne, notamment par la formation d'un comité spécialisé, comme il en a été question lors des entretiens entre les factions palestiniennes le 30 juillet en Égypte. Une Autorité palestinienne plus forte et plus crédible en tant que partenaire est dans l'intérêt de tous. Nous continuons d'exhorter les autorités en Palestine à organiser dès que possible les élections nationales qui auraient dû avoir lieu, car elles constitueront pour le peuple palestinien un signe important de renforcement de la légitimité de l'Autorité palestinienne.

Par ailleurs, nous appelons Israël et l'Autorité palestinienne à reprendre un dialogue de bonne foi et à respecter les engagements pris en matière de coordination de la sécurité.

En l'absence d'une solution politique au conflit israélo-palestinien, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient reste le pilier le plus solide de soutien aux besoins croissants du peuple palestinien. À cet égard, nous restons préoccupés par la situation financière précaire de l'Office et soulignons la nécessité de lui assurer un financement prévisible et durable.

Les tendances négatives récentes indiquent clairement que les mesures visant à rétablir un horizon politique doivent être au centre de nos efforts. Les Israéliens et les Palestiniens méritent de coexister dans la liberté, la paix et la sécurité.

Malte reste attachée à la solution des deux États, seule solution juste et globale qui réponde aux aspirations légitimes des deux parties.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, pour sa présentation détaillée sur la situation dans les territoires palestiniens occupés.

D'après ce que nous avons entendu, il est clair que l'absence persistante de règlement de la question palestinienne continue de provoquer régulièrement des flambées de violence meurtrière dans la zone du conflit israélo-palestinien, créant des menaces croissantes pour la stabilité et la sécurité dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

La stagnation à long terme du processus de paix au Moyen-Orient est aggravée par les actions unilatérales illégales d'Israël qui créent des faits irréversibles sur le terrain, ce qui réduit à néant les perspectives de relance des négociations directes entre Palestiniens et Israéliens sur une base juridique internationale universellement reconnue, avec comme élément central la formule des deux États, que nous avons toujours soutenue.

Les plus grandes menaces restent le rythme sans précédent de la construction des colonies israéliennes et la légalisation des avant-postes dans les territoires palestiniens occupés, ainsi que les violents raids militaires israéliens en Cisjordanie, à Naplouse, Jéricho et Jénine, et les violations systématiques du statu quo des Lieux saints de Jérusalem, notamment par les visites provocatrices de représentants des dirigeants israéliens sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa.

Cette année, les autorités israéliennes ont eu recours à une procédure simplifiée pour approuver des plans de construction de plus de 12 000 unités de logement, accompagnés de l'expulsion de familles palestiniennes de leurs maisons à Jérusalem-Est et dans la zone C en Cisjordanie, notamment à la suite d'actions illégales menées par des colons. Dans ce contexte, le Gouvernement israélien aurait approuvé et financé un plan visant à préserver les sites archéologiques israéliens de la zone C en Cisjordanie afin de « renforcer les racines en Judée-Samarie ». Ces plans constituent une violation directe des Accords d'Oslo,

ainsi que d'un certain nombre de traités internationaux sur la protection des biens culturels dans le contexte de l'occupation.

Cette année risque également de devenir l'une des plus sanglantes jamais enregistrées, plus de 200 Palestiniens ayant déjà été tués, dont des femmes et des mineurs, et des milliers d'autres blessés. L'opération israélienne de juillet à Jénine a fait à elle seule plus de 140 victimes.

Une autre menace, nouvelle, sur le terrain est la spirale de violence sans précédent contre les civils palestiniens et israéliens. À cet égard, l'armée de l'air israélienne continue de mener des frappes arbitraires sur le territoire syrien, y compris dans la périphérie de Damas.

Dans ces conditions explosives, une réponse appropriée de la part de la communauté internationale est particulièrement nécessaire. À cet égard, nous sommes convaincus que la visite prévue du Secrétaire général António Guterres dans la région du conflit israélo-palestinien arrive à point nommé. En même temps, nous voudrions rappeler que depuis de nombreuses années, nous soutenons toutes les initiatives pertinentes, y compris l'idée d'organiser une mission du Conseil dans les territoires palestiniens et en Israël.

Pour notre part, nous avons toujours affirmé qu'il n'y avait pas d'autre solution que de poursuivre les efforts nécessaires, y compris dans le cadre du Quatuor des médiateurs internationaux pour le Moyen-Orient, afin de relancer le processus de paix et les négociations directes entre Palestiniens et Israéliens sur toutes les questions relatives au statut final.

Dans ce contexte, l'élément clef reste le rétablissement de l'unité inter-palestinienne sur la base du programme de l'Organisation de libération de la Palestine. Une étape importante a été franchie à cette fin lors de la réunion du 30 juillet à Alameïn, en Égypte, qui a débouché sur une proposition visant à créer un comité spécial chargé de poursuivre le dialogue et de surveiller la mise en œuvre des accords précédemment conclus.

Pour terminer, je voudrais insister une fois encore sur la nécessité de continuer à apporter un soutien global aux Palestiniens de Cisjordanie, de la bande de Gaza et des pays voisins par l'intermédiaire des organismes humanitaires internationaux, sous l'égide de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont les activités ont une dimension non seulement humanitaire mais aussi politique et contribuent grandement à stabiliser la situation au Moyen-Orient.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, et je remercie le Coordonnateur spécial, M. Wennesland, de son exposé.

Il est très décourageant de commencer, comme cela s'est produit de nombreuses fois, par reconnaître que la situation des civils en Cisjordanie et en Israël ne s'est pas améliorée au cours des trois dernières semaines. La situation sur le terrain continue de se détériorer sans qu'aucune issue ne soit en vue.

Il est en effet alarmant de constater que le nombre de morts au cours des sept derniers mois équivaut au nombre de morts survenus pendant toute l'année 2022. Cela représente un lourd et douloureux tribut pour les deux parties, et c'est insoutenable.

L'Albanie condamne le meurtre d'un policier de patrouille israélien, ainsi que les attaques terroristes meurtrières commises ces derniers jours, et réaffirme son soutien au droit d'Israël de se défendre de manière proportionnée.

Rien ne peut justifier la terreur, et chacun, en particulier les jeunes, doit se distancer de l'incitation à la violence et à l'extrémisme et condamner le terrorisme. Les attentats terroristes ne peuvent faire avancer aucune cause ; ils ne font que renforcer les extrémistes, ce qui est la dernière chose dont le processus de paix au Moyen-Orient a besoin, aujourd'hui comme demain.

Les événements survenus dans le camp de réfugiés de Toulkarm risquent d'aggraver les tensions dans d'autres régions de Cisjordanie. La protection des civils doit toujours être la première préoccupation et le droit international humanitaire doit être respecté. Nous condamnons de la même manière la violence des colons extrémistes israéliens. Les vies des civils palestiniens et israéliens ont la même valeur. Nous saluons les mesures prises par les Forces de défense israéliennes pour répondre aux violences commises par les colons contre les Palestiniens et nous demandons qu'une enquête approfondie soit menée et que les responsables soient tenus de rendre compte de leurs actes.

Nous exprimons également à nouveau notre inquiétude face aux projets d'implantation de nouvelles colonies. Nous appelons à l'application pleine et entière de la résolution 2334 (2016) et au strict respect du droit international. Toutes les mesures unilatérales qui font barrage à la paix et compromettent la viabilité de la solution des deux États doivent être retirées. Nous réitérons notre appel aux parties pour qu'elles s'engagent dans la désescalade, en actes comme en paroles, et qu'elles évitent les mesures unilatérales qui conduisent à la tension et à la violence sur

le terrain. Dans le contexte de l'espoir de voir se dessiner un horizon politique, aussi lointain soit-il, la violence n'est pas et ne peut pas être une solution, ni un substitut à la justice. Les parties doivent respecter leurs engagements concernant la mise en œuvre des communiqués d'Aqaba et de Charm el-Cheikh, car c'est le meilleur moyen de combler le profond fossé qui ne cesse de se creuser.

L'Albanie soutient sans réserve la liberté de religion et de conviction ainsi que le statu quo historique régissant les Lieux saints à Jérusalem. Nous félicitons la Jordanie de son rôle particulier de gardien et appelons les parties à s'abstenir de toute action provocatrice susceptible d'affecter une situation déjà tendue. Qu'il me soit permis de conclure en me joignant à l'appel lancé par le Coordonnateur spécial en faveur du rétablissement de l'horizon politique, qui est essentiel pour rompre le cycle actuel de violence meurtrière. Cette perspective est entre les mains des deux parties. Elle réside dans leur volonté d'aller de l'avant et dans leur vision de l'avenir, un avenir qui s'adresse de la même manière aux Israéliens et aux Palestiniens, dans lequel une Palestine viable et démocratique existe aux côtés d'un Israël sûr et qui englobe deux États pour deux peuples, pleinement habilités à jouir d'une sécurité et d'une prospérité égales.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial, M. Tor Wennesland, de l'exposé qu'il a présenté ce matin sur la situation dans la région et nous réaffirmons notre soutien à son important travail.

Pour la quinzième fois cette année, le Conseil a entendu un exposé inquiétant. La violence, les provocations et les destructions se poursuivent. Au début du mois, par exemple, nous avons déploré la mort d'un Palestinien aux mains de colons israéliens armés dans la ville de Bourqa, en Cisjordanie, ainsi que celle d'un policier israélien abattu par un Palestinien à Tel-Aviv. Deux arrestations ont eu lieu à la suite des événements de Bourqa. Samedi dernier, deux Israéliens ont été assassinés à Houara. Nous condamnons ces meurtres et tous les actes de terreur et de violence, quelle qu'en soit l'origine, et nous espérons que la justice poursuivra et punira dûment les auteurs de ces actes. Les dirigeants politiques responsables doivent également condamner clairement et sans détour de tels actes. Garder le silence à leur sujet est répréhensible. Les justifier l'est encore plus.

Selon les informations fournies par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 165 Palestiniens ont été tués par les forces militaires israéliennes et 22 Israéliens ont été tués par des Palestiniens en Cisjordanie et à

Jérusalem-Est entre le 1^{er} janvier et le 7 août 2023. Au cours de la même période et dans la même zone géographique, sept Palestiniens ont été tués par des colons israéliens. Dans ce contexte, l'exigence du Conseil, exprimée en 2016 dans la résolution 2334 (2016), selon laquelle Israël doit cesser immédiatement et complètement toutes les activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, doit être satisfaite afin d'éviter de nouvelles violences. Pour la même raison, en février dernier, le Conseil s'est à nouveau fermement opposé à toutes les mesures unilatérales qui entravent la

paix, telles que la construction et l'expansion de colonies de peuplement, la confiscation de terres et la légalisation d'avant-postes, la démolition d'habitations et le déplacement de civils (S/PRST/2023/1). Aujourd'hui, nous réitérons ces appels, convaincus qu'une paix définitive, objectif commun de tous les membres ici présents, ne sera possible qu'à travers une solution politique, pacifique et juste entre les parties, dans le cadre du droit international, avec l'existence de deux États, la Palestine et Israël, coexistant sur la base des frontières de 1967.

La séance est levée à 11 h 25.